

## REGLEMENT CLUB « LES SCAPHANDRIERS DE L'LOUDON »

### INFORMATIONS

- L'assurance LAFONT « Loisir 1 » est facultative, mais recommandée par le club. D'autres possibilités d'assurance sont admises. Dans ce cas, joindre à votre document d'inscription une photocopie de votre assurance spécifiant qu'elle vous assure contre les dommages occasionnés par la pratique des activités subaquatiques. Il ne s'agit pas de la responsabilité civile.
- Le règlement de l'intégralité de votre cotisation est à adresser à : **Les Scaphandriers de l'Oudon Segré-en-Anjou Bleu**. Seuls les règlements par chèque ou par virement sont acceptés.
- Le tarif des cotisations est appliqué selon l'âge de l'adhérent au 1<sup>er</sup> jour des inscriptions, et à chaque début de saison.
- Code du sport : applicable depuis le 01/04/2012, le texte intégral est consultable sur le site de la Fédération : <http://ffessm.fr>

### PISCINE ET ENTRETIEN DU MATERIEL

- **Chaque semaine, le matériel est transporté du local vers la piscine et vice-versa. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.** Prévoir 4 à 6 équipements complets (stab + détendeurs + blocs, masques + tubas) selon les séances et les baptêmes prévus. Les baptêmes sont regroupés les derniers mercredis du mois.  
**Au retour, les détendeurs doivent être désinfectés selon la procédure mise en place. Idem pour les masques et les tubas.**
- Purger les stabs, le mieux étant de le faire au bord du bassin avant de les remettre dans le panier de transport
- De retour au local, merci de respecter le rangement, chaque gilet stabilisateur et chaque détendeur ayant un numéro qui correspond à un cintre ou un crochet.

### !!!!! EMPRUNT DE MATERIEL LORS DES SORTIES PLONGEES EXTERIEURES

Si vous avez besoin d'emprunter du matériel pour une sortie club (et uniquement dans ce cadre-là), le prêt se fait sous la responsabilité d'un encadrant et/ou d'un membre du bureau. Il doit être **pris le mercredi précédant la sortie et noté sur le classeur** prévu à cet effet. Il doit être **restitué le mercredi suivant la sortie**, son retour est également noté sur le classeur.

Au retour des sorties mer, rincer le matériel à l'eau douce dans la baignoire et désinfecter les embouts des détendeurs.

### REGLEMENT ET DEPENSES OCCASIONNEES PAR LES SORTIES EN MILIEU NATUREL APNEE ET BOUTEILLE :

**TOUTE SORTIE EN MILIEU NATUREL DOIT ETRE DECLAREE AUPRES DU TRESORIER ET/OU DU COMITE DIRECTEUR SI ELLE GENERE UNE FACTURATION => FOURNIR UNE COPIE DE LA FEUILLE DE PALANQUEE, QUI DOIT MENTIONNER SI ACTIVITE D'ENCADREMENT ET/OU D'EXPLORATION.**

#### ➤ CARRIERE :

##### 1. EXPLORATION

- Autonome = frais de plongée perso
- Encadré = frais plongée perso + 50% plongée de l'encadrant à répartir sur la palanquée (dans la limite de 25% de sa plongée)
- Encadrant = 50% frais de sa plongée et 50% des encadrés ou du club si un seul encadré

##### 2. ENCADREMENT

- Encadré = frais de plongée perso + 50% plongée de l'encadrant à répartir sur la palanquée
- Encadrant = 50% pris en charge par les encadrés et 50% à charge du club

➤ **MER**

1. EXPLORATION

- Autonome = frais de plongée
- Encadré = frais plongée perso + 50% plongée de l'encadrant à répartir sur la palanquée (dans la limite de 25% de sa plongée)
- Encadrant = 50% frais de sa plongée et 50% des encadrés ou du club si un seul encadré

2. ENCADREMENT

- Encadré = frais plongée perso + 50% plongée de l'encadrant à répartir sur la palanquée (dans la limite de 25% de sa plongée)
- Encadrant = 50% pris en charge par les encadrés et 50% à charge du club

Frais liés à la surveillance de surface :

Lors des sorties club en carrière, l'immersion des palanquées est organisée de telle sorte que la surveillance de surface est assurée par nos soins, ce qui n'occasionne pas de frais. Il est possible d'opter pour une surveillance surface tarifée si tous les plongeurs y sont favorables. **Dans le cas où une seule palanquée va plonger, les frais occasionnés pour leur surveillance sont pris en charge par les plongeurs eux-mêmes, et non par le club.**

Selon le Code du sport (Art. A.322-72), la feuille de palanquée est obligatoire pour chaque plongée.

**PASSAGES DE NIVEAU ET DIVERS :**

- ✓ Passage de Niveau = 18 €
- ✓ Pochette + carnet de plongée + passeport = 16€
- ✓ Carnet de plongée seul = 4 €

Les dépenses sont à régler le plus rapidement possible au trésorier, la secrétaire ou le président.

**Contact club :**

Migraine Marc	Président	<a href="mailto:migraine.marc2@wanadoo.fr">migraine.marc2@wanadoo.fr</a>
Chevalier Kathy	Secrétaire	<a href="mailto:chevalierkathy@yahoo.fr">chevalierkathy@yahoo.fr</a>
Guémas Christophe	Trésorier	<a href="mailto:chrisguemas@hotmail.com">chrisguemas@hotmail.com</a>

Date :

Nom Prénom :

Signature :